RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Etaient excusés :

Mmes BOYARD, SIMONNE, Audrey LE TOUSEY, BOURSIN, LEGOUPIL MM. HEULIN, LEGOUPIL.

secrétaire de séance : Patrice HARDEL

<u>Cadran de Moyon : vente aux enchères publiques</u> - La vente aux enchères publiques des biens appartenant à la S.C.A. Cadran de Moyon aura lieu le mardi 17 janvier 2017 et la commune doit avoir recours à un avocat pour déposer une offre.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 1 abstention :

- autorise la commune de MOYON VILLAGES, représentée par son maire M. Gilles BEAUFILS, à mandater la SELARL DAMECOURT- FOUCHER-MARCHAND, Société d'Avocats au barreau de Coutances-Avranches, sise à Saint-Lô 114 rue Maréchal Juin, pour porter des enchères à l'audience du 17 janvier 2017;
- arrête le montant maximum de l'enchère à 50 000,00 € hors frais ;

Aménagements autour de la halle sportive — L'offre du Cabinet PLANIS, sis à St-Lô, qui s'élève à 2 400 € H.T., pour l'étude d'aménagement des abords de la halle sportive est acceptée.

Transfert des biens à la commune nouvelle – Le transfert des propriétés des communes historiques de Chevry, Le Mesnil-Opac et Moyon doit faire l'objet d'un acte notarié au profit de la commune nouvelle MOYON VILLAGES. Le montant des honoraires s'élève à 3 356,00 € T.T.C. Il faudra rajouter 216,00 € T.T.C. pour le C.C.A.S.de Moyon Villages.

Extension du réseau public de distribution d'électricité - Une étude simplifiée pour l'extension du réseau public de distribution d'électricité en vue de la desserte de 2 terrains à bâtir sur la commune de Le Mesnil-Opac va être réalisée. Le coût de l'étude s'élève à 200 € H.T.

Remboursement de sinistre - Le remboursement de 3 488,80 €, effectué par la compagnie d'assurances GROUPAMA pour le sinistre survenu au mur du calvaire, est accepté.